

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CENTRE COMMUNAL
D'ACTIONS SOCIALE**

SEANCE DU 07 FEVRIER 2024

**PRESIDENCE :
Mme BILLOT Brigitte, Vice-Présidente**

DELIBERATION N°8

PRESENTS: Mme Brigitte BILLOT (Vice-Présidente); M. Eric CHEVALIER; M. Laurent DILLINGER; Mme Sylvaine DI CARO; Mme Elisabeth HUARD; M. Gérard TRUCY; M. Jean-Claude PIERRON; Mme Catherine SILVESTRE.

ABSENT(S) OU EXCUSE(S): Mme Sophie JOISSAINS; M. André BENSARKOUN; Mme Brigitte DEVESA; Mme Maryline HANOT , M. Pierre SPANO , Mme Véronique PAGE; Mme Sylvie THUSTRUP

POUVOIR(S) : Mme Brigitte BILLOT (Pouvoir de Mme Sophie JOISSAINS) ; Mme Sylvaine DI CARO (Pouvoir de Mme Brigitte DEVESA), M. Jean-Claude PIERRON (Pouvoir de Mme Véronique PAGE), M. Gérard TRUCY (Pouvoir de Mme Maryline HANOT)

SECRETAIRE : Mme Marie-Anais RENAULT-ROUX

OBJET : DAS – DEMANDE DE SUBVENTION 2024 – PROJET REFRIGERATEURS SOLIDAIRES

Le 10 janvier 2024, le Conseil Départemental des Bouches du Rhône publiait un appel à projet (2024-2027) pour financer des projets visant à favoriser l'accès à une alimentation saine et équilibrée pour les publics en difficultés.

Le CCAS d'Aix-en-Provence propose de développer un projet innovant permettant de lutter contre le gaspillage alimentaire tout en favorisant l'accès aux produits frais aux populations en situation de précarité (étudiants, familles, personnes âgées, personnes isolées...) et en proposant un accompagnement social et budgétaire individuel et collectif.

Ce sont 5 à 10 réfrigérateurs solidaires qui pourront être implantés sur le territoire, pour certains gérés par le CCAS et pour d'autres gérés par le secteur associatif ou commerçants après réponse à un appel à projets.

Le déploiement d'un plan de communication massif permettra d'appeler la population (particuliers et professionnels) à remplir les frigos (fruits, légumes, produits laitiers emballés, plats emballés...) et d'encourager les personnes dans le besoin à s'y servir.

En parallèle, des actions collectives autour de la nutrition, la santé, l'équilibre alimentaire, la solidarité, la gestion budgétaire seront proposées lors de « temps forts » et un accompagnement individuel proposé à toutes les personnes dans le besoin. Le repérage des publics se fera à travers des affichages sur les frigos, sur orientation par les partenaires, dans le cadre d'une démarche « aller vers » (ex : sur les marchés, lors de temps forts à proximité des frigos...)

Le Conseil Départemental finançant jusqu'à 80% du projet en fonctionnement, 20% seront à la charge du CCAS ou d'autres partenaires financiers à mobiliser.

La partie investissement (2 000€ par frigos) sera financée grâce à la recherche active de partenaires privés, dans le cadre de la politique RSE des entreprises (démarchage d'entreprises, sollicitation de fondations).

Date de dépôt	Partenaire financier	Projet	Public cible	Montant du projet	Montant sollicité
28 février 2024	Conseil Départemental 13	Frigos solidaires	Personnes en situation de précarité	90 000€ en année 1 dont 20 000€ en investissement	56 000 €
				70 000€ en année 2 et 3	56 000 €

Le projet sera mis en œuvre de manière effective si le Département confirme son subventionnement, la réponse est attendue en octobre 2024. En cas de refus, le projet ne sera pas mené. En cas de subvention sur un montant plus faible, le projet sera réajusté.

D'autres demandes de subventions pourront être soumises au Conseil d'Administration, en cours d'année pour ce projet, afin de compléter le soutien potentiel du Département 13 sur cette action.

COMPTE TENU DE CE QUI PRECEDE

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

VU :

Les articles L.123-4 à L. 123-9 du Code de l'Action Sociale et des Familles
Les propositions de Mme la Vice-Présidente
Après avoir constaté la présence du quorum légal de ses membres.

DECIDE

➤ **QU'UNE DEMANDE DE SUBVENTION :**

* d'un montant de 56 000 € maximum par an, sur une période de 3 an, soit 168 000€ sera adressée au Conseil Départemental 13 ;

➤ **D'AUTORISER :**

* Monsieur le Chef de service comptable du Service de Gestion Comptable d'Aix-en-Provence à encaisser les recettes correspondantes pour un montant maximal de 168 000 € sur une période de 3 ans ;

* Madame la Vice-Présidente à signer tout document afférent à ces demandes.

➤ **DE DIRE** que les dépenses correspondantes seront prises en compte.

Vote : 12
Pour : 12
Contre : 0
Abstention : 0

La Vice-Présidente,

Brigitte BILLOT



Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en
Sous-Préfecture le 22/02/24
et de la publication le 22/02/24